

UN LIBRARY



NATIONS UNIES

MAY 19 1980

CONSEIL

DE SECURITE



COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/13936
12 mai 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 MAI 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration ci-jointe relative à l'expulsion par les autorités militaires d'occupation israéliennes du maire d'Hébron, M. Fahd Khawasmi, du maire de Khalkhoul, M. Mohammad Milhim et de son Eminence le cheik Rajab Tamimi, président du tribunal religieux islamique d'Al-Khalil (Hébron).

L'acte d'expulsion au Liban, exécuté de façon brutale et humiliante, constitue une violation flagrante du droit international et de la quatrième Convention de Genève de 1949.

Dans la mesure où ces trois personnalités sont des citoyens des territoires occupés de la rive occidentale du Jourdain, le Gouvernement jordanien accueille avec la plus grande gravité ce dernier acte d'agression et de violation du droit de la part d'Israël. Il convient de souligner que la Constitution jordanienne interdit expressément l'expulsion de tout citoyen hors du pays de même que son transfert par la force d'un endroit à un autre. Ces dispositions sont stipulées aux alinéas i) et ii) de l'article 9 et à l'article 10 de la Constitution jordanienne, ainsi conçus :

"9. i) Nul Jordanien ne sera exilé du territoire du Royaume;

ii) Nul Jordanien ne pourra être empêché de résider en un lieu quelconque ou contraint de résider en un lieu déterminé, sauf dans les cas prescrits par la loi.

10. Les lieux d'habitation sont inviolables et l'on ne pourra y pénétrer que dans les cas prescrits par la loi."

Ces dispositions réfutent l'allégation faite par le représentant d'Israël devant le Conseil de sécurité, selon laquelle l'expulsion était permise par la loi jordanienne.

Les deux maires et le juge d'Al-Khalil (Hébron) ont tenté hier de traverser le Jourdain au pont du roi Hussein pour se rendre sur la rive occidentale, mais ils ont été refoulés par la force, au mépris de la résolution 468 (1980) du Conseil de sécurité, datée du 8 mai 1980.

S/13936
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration ci-jointe, qui expose les circonstances et les motifs de l'acte illégal d'expulsion commis par Israël, comme document du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée "La situation dans les territoires arabes occupés".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Jordanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Hazem NUSEIBEH

Annexe

Déclaration du Représentant permanent de la Jordanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies, datée du
29 mai 1980, au sujet de l'expulsion des maires d'Hébron
et de Khalkhoul

Il y a à peine une semaine que le Conseil de sécurité a mis fin, sans trouver malheureusement une issue positive à un long débat sur l'usurpation ancienne et apparemment sans fin des droits palestiniens nationaux et individuels, usurpation aggravée par plus de treize années d'occupation, par Israël, de Jérusalem, de la rive occidentale, de la bande de Gaza, des hauteurs du Golan et, à ce jour, malgré une paix totale, par le défaut de paiement en ce qui concerne de grands morceaux de la péninsule du Sinaï.

Le dernier jour du débat, le 30 avril 1980, j'ai décrit dans ma déclaration le durcissement de la politique israélienne et l'intensification des actes d'oppression méprisables, des provocations et des humiliations délibérées, du terrorisme, du voyoutisme, du vandalisme et des meurtres perpétrés par les bandes armées, des forces d'occupation agissant en collusion avec les soi-disant militants sionistes, que sont les fanatiques du Goush Emounim et leurs comparses. Ils ont perdu la tête et ont rendu la vie intolérable à la population des territoires occupés qui se trouve dans cette immense prison depuis treize ans. J'ai déclaré que ces sionistes nazis avaient transformé la terre sainte de la Palestine occupée en un "Animal Farm" à la Ormell. Ils ont créé une situation impossible, en paralysant presque totalement la vie des habitants terrorisés.

Il s'agit moins d'une plainte que d'une lumière plus crue jetée sur un mouvement, une idéologie et un peuple, au sujet desquels le magazine Newsweek, d'ordinaire sous la coupe des sionistes, a écrit lors d'un débat sur l'holocauste : "l'holocaustomanie" menace de devenir le substitut séculaire de l'identité et de l'expérience religieuses juives".

Le magazine aurait pu ajouter que cet élément menaçant dont il faisait état avait été intégré depuis longtemps à l'idéologie sioniste et qu'il en avait été usé sans vergogne à l'encontre d'un peuple palestinien sans défense tant dans les territoires occupés qu'en exil.

Ce dont, malheureusement, le monde n'a pas encore suffisamment pris conscience, en raison d'une semi-monopolisation des moyens de communication de masse, c'est que la politique d'Israël, qui s'empare implacablement et sans discrimination de ce qui reste du foyer national palestinien, n'est pas dictée par des considérations fortuites ou un prétendu souci de sécurité. On ne peut jamais assurer sa sécurité, sans parler d'une vie normale, en s'appropriant la terre, l'eau, le logis et les moyens de subsistance de son voisin. Tout au contraire, cette politique accroît l'insécurité et perpétue la haine pendant des générations.

L'autre jour, le ministre de l'agriculture, M. Sharon, a déclaré à des colons que les autorités d'occupation avaient décidé de confisquer 120 000 autres dunams de terres. Cette superficie équivaut peut-être à celle d'un ranch de millionnaire américain, mais elle permet d'assurer la survie de familles d'agriculteurs qui possèdent chacun en moyenne 20 dunams de terrain. Les habitants du village de Silwad ont découvert il y a une semaine, après le couvre-feu, que 500 dunams de terre avaient été clôturés et saisis. Les universités, les collèges et les écoles sont moins souvent ouverts que fermés.

Pour résumer, les victimes de l'occupation vivent dans une atmosphère de danger permanent, pour leur vie, leurs biens et même leur travail - ne parlons pas de bonheur - car ce mot n'a de sens pour personne.

Comme l'a déclaré si justement il y a quelques jours à Beyrouth, le maire exilé d'Al-Khalil, M. Fahd Khawasmi, le monde reste sourd aux droits des Palestiniens.

La véritable cause de cette longue tragédie est le refus d'Israël de se retirer des territoires occupés et le fait que les sionistes déclarent maintenant ouvertement que l'ensemble de Jérusalem, la rive occidentale et la bande de Gaza sont des terres juives, et ces prétentions criminelles et expansionnistes se traduisent sur le terrain par une colonisation systématique qui est devenue frénétique et qui porte maintenant sur plus de 35 p. 100 des territoires. En même temps, Israël mène une campagne de terreur parmi les habitants palestiniens pour les inciter à partir par tous les moyens possibles, car l'idéologie sioniste veut une terre sans habitants, afin de s'y installer en maître, sans qu'il soit question de cohabiter avec les habitants légitimes de cette terre. C'est là l'essence même du dogme sioniste et de la structure de l'Etat israélien. Le sionisme, c'est le sionisme, comme l'a souligné Gertrude Stein. L'expansionnisme idéologique inhérent à l'état sioniste est bien plus dangereux que l'expansionnisme géographique invoqué au nom de la sécurité. L'exactitude de cette constatation est manifeste lorsque nous voyons les semeurs de haine sioniste étaler avec frénésie leur credo de racisme, de haine et d'oppression. Il fallait montrer aux Arabes que "cette terre est juive", a déclaré l'un de ces voyous en ajoutant, d'après une dépêche du New York Times, "chaque fois qu'un Arabe lève la tête, coupez-la".

Un autre sioniste a déclaré : "le seul bon Arabe est un Arabe mort".

Le représentant de l'entité sioniste occupant actuellement la Palestine a fait distribuer une lettre en date du 4 mai 1980 concernant les événements d'Al-Khalil (Hébron). Il a rappelé qu'en 1929, la présence d'une communauté juive installée depuis des millénaires à Al-Khalil avait été suspendue temporairement à la suite d'un pogrome brutal organisé par les précurseurs de l'Organisation de libération de la Palestine.

Ce que l'ambassadeur d'Israël a oublié de rappeler, c'est que la présence depuis des millénaires d'une petite communauté juive à Al-Khalil était la preuve du profond respect des Arabes à l'égard des adeptes d'une autre religion et de la protection qu'ils leur accordaient. C'était avant que le fléau du sionisme nazi ne montre sa face hideuse. Mais, même du point de vue d'une perspective historique moderne, le représentant d'Israël a décrit cet événement regrettable hors de son contexte, sans dire qu'il était la conséquence directe des actions de bandes armées sionistes, qui avaient suscité et déclenché les événements en attaquant le Mur occidental, appartenant aux Arabes, de la ville sainte de Jérusalem, en violation d'un statu quo existant depuis longtemps. Une commission internationale, présidée par un ancien Ministre suédois des affaires étrangères, l'a prouvé de manière concluante. En outre, les événements d'Hébron s'inscrivaient dans le cadre d'une rébellion généralisée au cours de laquelle des Arabes et des juifs ont perdu la vie.

Je mets au défi l'ambassadeur Blum de citer un seul exemple de pogrome contre les juifs à Hébron ou ailleurs au cours des 1 400 ans de domination arabe palestinienne ininterrompue. N'est-il pas très significatif que la révolte de 1929, qui avait fait des morts et des blessés du côté arabe comme du côté juif dans toute la Palestine, ait été suscitée et déclenchée par l'attaque armée sioniste sur la partie la plus sacrée de Jérusalem et à aucune autre époque au cours d'une histoire de 1 400 ans? En fait, ce sont les Arabes qui, dans l'histoire, ont offert un refuge aux juifs chaque fois qu'ils étaient l'objet de persécutions. N'est-il pas également significatif que le récent événement d'Al-Khalil, décrit par l'ambassadeur Blum dans sa lettre du 4 mai 1980, survienne à la suite des provocations les plus intolérables, qui sont en particulier le fait de bandes armées illégales de la colonie de Kiryat Arba, à la suite d'attaques, de meurtres, d'utilisations de défoliants, et, surtout, de la transformation en synagogue d'un Lieu saint millénaire, la mosquée Al-Haram Al-Ibrahimi As-Shareef, alors que ce sont des musulmans et non des juifs qui l'ont construite et qui la vénèrent et viennent y prier depuis plus de mille ans?

En fait, il s'est avéré que l'un des soldats juifs tué lors de l'attaque contre la résistance populaire avait servi comme tireur d'élite de l'armée américaine pendant la guerre du Viet Nam et avait déjà participé à des exploits similaires de chasse à l'homme contre les habitants désarmés de la ville d'Hébron.

Le général israélien Matt, coordonnateur militaire général de l'occupation odieuse, a reconnu publiquement que les maires d'Hébron et de Khalkhoul et le cheik Rajab Bayyoud al-Tamimi n'avaient pas été impliqués dans la fusillade contre les intrus israéliens qui s'obstinaient à imposer leur présence par la force et à poursuivre leurs attaques contre les habitants d'Al-Khalil.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale vont-ils suspendre l'application de la quatrième Convention de Genève à cause des élections américaines que l'on invoque à tout propos? Le droit international et toutes les conventions doivent-ils être suspendus pour qu'une superpuissance puisse faire plaisir à un groupe bruyant dans la communauté des nations?

Même si ces expulsions n'avaient pas eu lieu dans un territoire occupé, oublie-t-on totalement l'habeas corpus et les droits de la défense dans un pays qui se vante de respecter strictement la légalité?

Tous les pays du monde ont montré, par leurs déclarations et par leurs votes, qu'ils étaient contre toute violation du droit international, ici même au Conseil de sécurité et ailleurs, quelles que soient les circonstances. C'est la seule façon d'avoir confiance dans l'efficacité et le respect des conventions internationales auxquelles ont solennellement souscrit les Etats Membres de l'ONU.

Une grande partie des territoires occupés est prisonnière du couvre-feu. On tire sur les Palestiniens, on jette des pierres dans leurs maisons sans protection. Le système d'enseignement est paralysé. On confisque les terres de tous les côtés. Et trois personnalités innocentes ont eu les yeux bandés, ont été poussées de force dans un hélicoptère, insultées et humiliées à l'occasion de cette expulsion.

Le Conseil de sécurité ne peut manquer de voir la différence éclatante qui existe entre le vrai et le faux, ni ignorer le caractère sacré du droit international tel qu'il est solennellement affirmé dans la Convention de Genève de 1949 relative aux territoires occupés. Toute partie qui ne respecte pas cette convention est complice du crime par assistance, à moins que son libre-arbitre ne soit gravement entravé sinon asservi, ce qui dans l'un et l'autre cas pose un grave problème à un monde en quête de légalité et de justice.

Si les autorités israéliennes d'occupation ont un quelconque grief contre les personnalités expulsées, elles peuvent les traduire en justice comme l'a déclaré le maire d'Al-Khalil. Si les autorités d'occupation sont en mesure d'arrêter les jeunes résistants, elles peuvent également les juger comme elles ont jugé des dizaines de milliers de filles et de garçons pour la plupart innocents, dont beaucoup languissent toujours dans des prisons d'une triste notoriété.

Mais il est parfaitement inacceptable que les Israéliens réclament pour eux-mêmes un statut privilégié au-dessus des lois. Notre peuple ne se laissera pas intimider quelles que soient les souffrances à endurer. Le flambeau de la liberté continuera d'être porté haut et clair. Le désespoir de notre peuple explosera peut-être en résistance ouverte même si toutes les chances sont contre lui. Quelle qu'en soit l'issue, le sacrifice de notre peuple portera ses fruits, sinon pour cette génération, en tout cas pour la prochaine. Notre cause est trop juste pour être étouffée, notre endurance n'a pas de limite. Ma dernière remarque s'adressera au grand peuple américain : je prie pour que la lumière de la vérité éclate un jour et pour que l'Amérique renoue avec ses grandes traditions et l'héritage de ses pères.
